



La référence aéronautique

GSEA/TSEEAC

Gestion de la Sécurité et Exploitation Aéronautique
Technicien Supérieur des Études
et de l'Exploitation de l'Aviation Civile

2019



Présentation

Le diplômé GSEA intervient dans la réalisation, l'exploitation et la surveillance des systèmes et la prestation de service dans le transport aérien.

Il a une vision globale des domaines du transport aérien et des compétences reconnues :

- la surveillance des acteurs du transport aérien,
- la gestion du trafic aérien,
- la gestion de l'information aéronautique et de ses systèmes,
- la conception des procédures aériennes, la modélisation de l'espace aérien,
- la mise en œuvre et le suivi d'étude techniques et environnementales pour les activités de navigation aérienne.

Sa polyvalence, appréciée depuis longtemps dans la DGAC, lui permet de prétendre à une carrière évolutive, désormais étendue au secteur privé.

Son aisance en langue anglaise lui assure d'être efficace dans un contexte international.

Son activité s'exerce en premier lieu dans l'administration de l'aviation civile (DGAC), le transport aérien (compagnies aériennes, aéroports), et dans de multiples secteurs connexes (prestataires en sécurité, sûreté, conseil dans l'aéronautique).

Dates du concours

1 concours unique

Épreuves écrites

8 et 9 avril 2019

Épreuves Orales

Les épreuves orales se déroulent en une journée entre les 27, 28 et 29 mai 2019.

Nombre de places offertes

Nombre de places ouvertes aux candidats du concours GSEA/TSEEAC 2018 :

Fonctionnaires : 43 places

Civils : 2

Nombre de places ouvertes aux candidats du concours GSEA/TSEEAC 2019 :

Le chiffre exact sera fixé par arrêté ultérieurement.

Lieux des épreuves

Les épreuves écrites sont en principe organisées dans chacune des villes suivantes : Ajaccio, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours et dans les DOM-TOM. L'ouverture d'un centre de concours est toutefois conditionnée par un nombre d'inscrits suffisant dans la ville correspondante.

Toutes les épreuves orales se dérouleront en une journée à l'ENAC, à Toulouse.

Condition d'admission

Le concours GSEA/TSEEAC civil et fonctionnaire s'adresse aux titulaires d'un Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent au 1^{er} octobre de l'année du concours.

Pour être admis au concours GSEA/TSEEAC filière «fonctionnaire» il faut :

- Être ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen,
- Jouir de vos droits civiques,
- Ne pas avoir de mention portée au n°2 du casier judiciaire, incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être reconnu physiquement apte à l'emploi (conditions normales d'entrée dans la fonction publique),
- Être en situation régulière au regard du code du Service National pour les candidats élèves fonctionnaires.

Au moment de l'inscription, vous choisirez :

- soit le statut élève fonctionnaire TSEEAC
- soit le statut élève civil
- soit les deux

En fonction de votre rang de classement au concours et de la capacité d'accueil des promotions à l'ENAC, quelques mois peuvent s'écouler entre la proclamation de l'admission et l'entrée en scolarité

Les épreuves du concours

Épreuves d'admissibilité

Épreuves écrites obligatoires :

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Français	3 h	3	< 5
Mathématiques ⁽¹⁾	2 h	3	< 5

Épreuves écrites obligatoires optionnelles :

Épreuves (Choix d'une seule épreuve)	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Soit Mathématiques et Physique ⁽¹⁾	3 h	6	< 5
Soit Sciences de l'Ingénieur ⁽¹⁾	3 h	6	< 5

Épreuves écrites facultatives :

Il est permis de s'inscrire à une épreuve de langue vivante et à l'épreuve de connaissances aéronautiques.

Épreuves	Durée	Coef.
Connaissances Aéronautiques ⁽¹⁾	1 h	Bonus
Allemand, Espagnol, Italien, Russe	1 h	Bonus

Pour les épreuves facultatives, seuls sont pris en compte les points au dessus de 10.

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury établit la liste des candidats autorisés à passer les épreuves d'admission.

(1) Épreuve pouvant se présenter sous forme de questionnaire à choix multiples.

Épreuves d'admission

Épreuves orales obligatoires

Épreuves	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Anglais	15 mn	3	< 10
Entretien avec le jury	30 mn	2	< 8

Toutes les épreuves sont notées de 0 à 20.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit une liste de candidats admis parmi ceux ayant obtenu un minimum de 170 points à l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Le programme des épreuves

Épreuves écrites obligatoires

FRANCAIS

L'épreuve de composition française doit avant tout permettre d'apprécier votre aptitude à exposer clairement une question et à rédiger correctement.

La présentation matérielle et l'orthographe de la copie influenceront sur la note.

MATHÉMATIQUES ⁽¹⁾

Programme en vigueur de la classe de terminale STI2D.

Épreuves écrites obligatoires optionnelles

(Choix d'une seule épreuve)

MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE ⁽¹⁾

Programmes de mathématiques et physique en vigueur dans la classe de terminale S

SCIENCES DE L'INGÉNIEUR ⁽¹⁾

Programme en vigueur de la classe de terminale S option «Sciences de l'ingénieur» .

(1) Épreuve présentée sous forme de questionnaire à choix multiples.

Épreuves écrites facultatives

Consulter l'arrêté de programme

CONNAISSANCES AÉRONAUTIQUES

www.enac.fr

Rubrique «Formation/GSEA»

LANGUE VIVANTE FACULTATIVE

(allemand, espagnol, italien, russe)

www.enac.fr

Rubrique «Formation/GSEA»

Entretien avec le jury

A partir d'un texte, la conversation avec le jury doit permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat.

Anglais

L'épreuve doit permettre de déterminer l'aptitude du candidat à comprendre des documents sonores et à s'exprimer correctement. L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques, en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou interviews traitant de sujets d'actualité. Ces extraits sont chacun d'une durée d'environ 2 minutes. La durée de la préparation est de 20 minutes. La durée de l'interrogation est de 15 minutes.

NB : Le baccalauréat ou diplôme équivalent sera exigé lors de la constitution du dossier, en vue de l'entrée en scolarité.

Faire ses études à l'ENAC

la formation GSEA/TSEEAC

Rubrique «Formation/GSEA» sur www.enac.fr

Conditions de scolarité

Une formation de 3 ans gratuite et rémunérée pour les étudiants TSEEAC fonctionnaires.

Rémunération annuelle brute d'un élève fonctionnaire :

1 ^{ère} année, environ :	17 336 €
2 ^{ème} année, environ :	20 390 €
3 ^{ème} année, à partir de :	22 000 €

En contrepartie, vous vous engagez à rester 7 ans dans la fonction publique d'État à l'issue de votre formation.

A titre dérogatoire, suivent une formation de 2 ans les candidats admis au concours externe qui remplissent les deux conditions suivantes :

1. Justifier, au 1^{er} septembre de l'année du concours, de l'obtention de soixante crédits (European Credit Transfer System) pour l'obtention d'un diplôme universitaire dans une filière scientifique ou informatique. Le jury des concours externe de l'école nationale de l'aviation civile vérifie l'adéquation du cursus du candidat admis avec la première année de scolarité dispensée à l'école nationale de l'aviation civile.
2. Avoir validé l'épreuve facultative de connaissances aéronautiques par l'obtention des notes minimales suivantes :

16/20 à l'épreuve facultative de connaissances aéronautiques

12/20 à l'épreuve orale d'anglais.

Une formation de 3 ans payante pour les étudiants GSEA civils.

Coût de la formation : 7773 euros/an

Ils doivent justifier d'une prise en charge financière garantissant à l'ENAC le paiement du coût de la scolarité sur les trois années.

S'inscrire au concours GSEA/TSEAC

Inscription par internet uniquement :
<https://concours.enac.fr>

du lundi 3 décembre 2018,
au jeudi 31 janvier 2019.
Aucune inscription ne sera acceptée
après le 31 janvier 2019 minuit.

Attention

Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse mail valide pour toute la durée du concours.

Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel **par concours** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin du concours. En cas de problème, appeler le :

05 62 17 40 74

de 14 h 00 à 17 h 00 tous les jours ouvrables.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours, et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENAC.

Droits d'inscription

Attention : Le paiement des droits d'inscription se fera par le candidat lui-même (sans passer par les secrétariats de lycées). Les droits d'inscription au concours GSEA/TSEAC sont de **120 €**.

Gratuité pour les boursiers du gouvernement.

La décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales 2018-2019 est à déposer en ligne sur votre espace privée dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription. Votre inscription ne pourra être validée qu'à réception de votre justificatif.

Mode de paiement

Paiement par carte bancaire (carte bancaire de paiement exclusivement) : Les candidats devront indiquer le numéro de la carte, la date d'expiration (mois, année) les chiffres du cryptogramme situé au dos de la carte. Si le paiement est accepté, votre inscription sera immédiatement validée.

Dans le cas où vous renonceriez à concourir pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement, dédommagement ou report ne sera possible.

Principales données du concours GSEA/ TSEEAC

Année 2017

Inscrits	435
Admissibles	103
Admis	39

Année 2018

Inscrits	437
Admissibles	96
Admis	43

Les résultats du concours

Par internet : <https://concours.enac.fr>
en saisissant votre numéro d'inscription et votre
mot de passe.

Les annales du concours

Elles sont téléchargeables sur le site :
www.enac.fr
Rubrique «Formation/GSEA»

Pour en savoir plus

Vous obtiendrez tout renseignement complé-
mentaire sur le concours et la formation GSEA/
TSEEAC :

- Par téléphone au **05 62 17 40 74**
Département Admissions et Vie des Campus
(AViC) - tous les jours ouvrables 14 h 00 à 17 h 00
- Par internet : admission-gsea-tseeac@enac.fr
- Par courrier à l'ENAC :
Département Admissions et Vie des Campus
(AViC) - Concours GSEA/TSEEAC
7 avenue Edouard Belin - CS 54005
31055 TOULOUSE Cedex 4

